

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



ACCUEIL DE JOUR

 34 rue des fabriques - 54000 NANCY
 03 83 35 17 16
 accueildejour@asso-ars.org

Rémi BERNARD
Directeur

Laurent LEROY
Directeur adjoint

Stéphanie ARNOUX
Cheffe de service

MISSION

- Prise en charge des populations sans domicile fixe sur l'agglomération Nancéienne vivant en squat ou en abri de fortune,
- Interventions sociales collectives ou individualisées,
- Offrir à la population sans domicile fixe différentes prestations au quotidien.

CE DISPOSITIF DE VIEILLE SOCIALE CONCERNE :

L'ACCUEIL DE JOUR

Période hivernale

(du 01/01/2025 au 04/04/2025 inclus et du 31/10/2025 au 31/12/2025 inclus)

Ouvert du lundi au vendredi les matins et après-midis sauf les mercredis et jeudis après-midi ; accueil réservé aux femmes le jeudi matin. Week-end et jour férié ouverture en après-midi uniquement.

Période estivale

(du 05/04/2025 au 30/10/2025 inclus)

Ouvert les lundis et vendredis après-midi, le mardi toute la journée, les mercredis matin, les jeudis matin accueil femmes et les jeudis après-midi accueil de jour ou actions collectives.

LE SAMU SOCIAL

Circule sur l'agglomération tous les jours en période hivernale

Durant la période estivale 2 à 3 maraudes par semaine

LES REPAS DU SOIR

Restauration sociale ouverte de 18h30 à 20h30

Du 1^{er} janvier au 4 avril 2025 et du 3 novembre au 31 décembre 2025

- La Halte de Nuit et l'Hébergement d'urgence 41
- Mission Domiciliation

FINANCEMENT

ÉTAT – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : BOP 177

Subvention de centres communaux d'action sociale : repas du soir

ÉQUIPE (TOUT AU LONG DE L'ANNÉE)

ETP

Personnel administratif

Direction	0,25
Secrétariat de Pôle	0,23
1 secrétaire	1

Personnel social

1 chef de service	1
4 travailleurs sociaux	4
1 infirmière	1

Renforts sur la période hivernale

4 travailleurs sociaux	3,50
1 coordinateur repas du soir	0,50

Renforts sur la période estivale

2 travailleurs sociaux / Halte de Nuit	1,80
1 agent de service CDI	1

SAMU SOCIAL

Sur toute l'année 2025 : **190 maraudes et 2 791 contacts**

Du 01/01/25 au 31/03/2025

Nb de maraudes : **86**

Nb de contacts : .. **1 270**

Du 01/04/25 au 31/10/2025

Nb de maraudes..... **52**

Nb de contacts : **730**

Du 01/11 /25 au 31/12/2025

Nb de maraudes : **52**

Nb de contacts : **791**

Les prestations du SAMU Social peuvent comprendre un café, une soupe, une polaire, un sac de couchage, un dépannage alimentaire, parfois véhiculer des personnes, etc. mais pas de distributions de produits d'hygiène.

ACCUEIL DE JOUR

Jours d'ouvertures : **267**

(**109** ADJ le matin, **167** ADJ l'après-midi, **4 ouvertures en Plan Canicule** matin et après-midi, et **8 en Plan Grand Froid** en journée complète)

Passages totaux : **11 531**

Moyenne/jours : **43,2**

REPAS DU SOIR

1 448 repas servis entre le 01/11/25 et 31/12/2025

HALTE DE NUIT

Nb totale de nuitée : **3 596**

Nb de passage en accueil de soirée : **804**

Nb de passage en accueil de soirée
résultant en une orientation à la nuitée : **292** (*déjà inclus dans les 3 596*)

MISSION DOM

58 ménages bénéficiaires de domiciliation sur l'année 2025

Soit **107 personnes**



TABLE DES MATIERES

1	Accueil de jour	3
2	L'équipe.....	3
	2.1 Les locaux	3
	2.1.1 L'espace d'accueil.....	4
	2.1.2 La cuisine	4
	2.1.3 La cour extérieure	5
	2.1.4 Le bureau médical	5
	2.1.5 Le bureau d'entretien	6
	2.1.6 La buanderie.....	6
	2.1.7 Les sanitaires	7
	2.1.8 Principes et conditionnalités d'accueil	7
	2.2 Le public accueilli et ses problématiques	7
	2.3 Les conséquences de l'errance	8
	2.4 La situation spécifique des femmes.....	8
	2.5 Les prestations proposées	9
	2.6 L'accompagnement social.....	9
	2.7 Caractéristiques des accueils de jour	10
	2.8 L'accueil de jour femmes	10
	2.9 Les activités spécifiques	10
	2.9.1 Le bénévolat.....	10
	2.9.2 Le séjour.....	10
	2.9.3 Les permanences médicales.....	11
	2.10 Les données chiffrées	11
	2.10.1 Les passages annuels	11
	2.10.2 Le nombre de personnes	11
	2.10.3 Répartition de la fréquentation	12
	2.11 Les accueils de jour dédiés aux femmes.....	12
3	Le Samu Social.....	13
	3.1 Fonctionnement	13
4	La Halte de nuit.....	14
5	Les Repas du soir	15
	5.1 Les données chiffrées	15
	5.1.1 Les personnes fréquentant le dispositif des RDS selon leur genre.....	16

6	Bilan de l'année 2025 et perspectives17
---	---

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

DISPOSITIFS DE VEILLE SOCIALE

1 ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour, situé au 34 rue des Fabriques à Nancy, a pour mission d'accueillir les populations sans abri, en rupture d'hébergement, et propose des prestations de première nécessité afin de répondre à leurs besoins primaires. En parallèle, un accompagnement social peut être proposé pour inscrire les personnes dans un parcours de réinsertion sociale via notamment l'accès à un hébergement, à un logement accompagné ou un logement.

L'accueil de jour est destiné aux personnes majeures, quelle que soit leur origine géographique, leur religion, leur statut administratif.

2 L'EQUIPE

L'équipe de l'accueil de jour est constituée de quatre professionnels du travail social (éducateurs spécialisés et assistants de service social). Elle se renforce en hiver et en été en fonction du développement d'autres dispositifs de veille sociale tels que la maraude du SAMU Social ou la Halte de Nuit.

En période hivernale, elle est ainsi renforcée de trois travailleurs sociaux et assure ainsi les accueils de jour et la maraude du Samu Social 7j/7.

En période estivale, elle est renforcée de deux travailleurs sociaux, présents sur les accueils de jour et la Halte de nuit.

L'ensemble des membres de l'équipe est au contact du public, a pour objectif premier d'établir un lien avec celui-ci et prendre connaissance de sa situation globale afin d'être en mesure d'apporter un soutien adapté si la personne en fait la demande. Il assure ainsi une veille de la population en errance sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

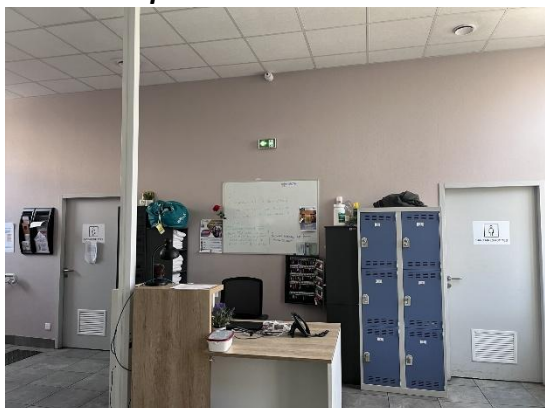
Les travailleurs sociaux de l'équipe accompagnent individuellement ou en binôme les personnes domiciliées à l'accueil de jour en fonction de leurs besoins (ouverture de droits, accès à un dispositif d'hébergement, accès aux soins ...).

2.1 LES LOCAUX

L'accueil de jour est situé au 34 rue des Fabriques à Nancy.

Il s'agit d'un lieu d'accueil récent puisque le service y est installé depuis novembre 2024. La structure permet l'accueil du public dans des conditions adaptées avec des espaces différents : accueil, cuisine, sanitaires, buanderie, cour intérieure.

2.1.1 L'espace d'accueil



C'est ici que les personnes sont accueillies en entrant dans le service. Dans cet espace, les personnes peuvent s'installer et boire un café, utiliser leurs casiers, recharger leur téléphone portable, récupérer leur courrier et échanger avec les professionnels. Il donne accès à d'autres espaces comme la cour extérieure, la buanderie et la cuisine.

2.1.2 La cuisine

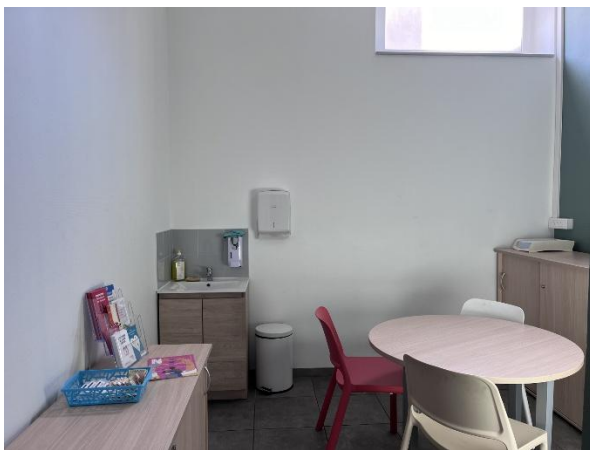


Quatre postes de travail sont mis à disposition des personnes souhaitant se faire à manger. Des denrées alimentaires originaires de la Banque Alimentaire peuvent être mises à disposition. Les personnes peuvent également apporter leur propre nourriture pour réaliser leur repas.



2.1.3 ***La cour extérieure***

C'est espace permet d'offrir un espace supplémentaire pour les personnes accueillies et leurs animaux. En été comme en hiver, il est utilisé comme « salle à manger ». Une table de ping pong permet de créer des moments de convivialité à travers le sport. Il est également autorisé de fumer, évitant ainsi d'occuper l'espace public avoisinant.



2.1.4 ***Le bureau médical***

Ce lieu accueille les partenaires paramédicaux et médicaux et permet également de réaliser des entretiens notamment lors de la présence des psychologues du SIAO.

2.1.5 *Le bureau d'entretien*



Ce bureau vitré, situé à proximité de l'espace d'accueil, permet aux professionnels de réaliser des entretiens. Les travailleurs sociaux chargés d'évaluation y sont présents quotidiennement pour rencontrer toute nouvelle personne arrivant au sein de l'accueil de jour ou des personnes n'étant pas venues depuis une longue période et non accompagnée.

2.1.6 *La buanderie*



Cinq machines à laver et cinq sèche-linges sont mis à disposition des personnes accueillies qui réalisent le lavage et séchage de leurs vêtements sur rendez-vous. Ils peuvent être accompagnés dans ces tâches par l'équipe éducative.



2.1.7 Les sanitaires

Les personnes accueillies ont accès à des sanitaires, un espace pour les hommes et un autre espace pour les femmes. Des protections hygiéniques sont également à disposition pour les femmes afin de réduire la précarité menstruelle. Les serviettes et produits de soins sont fournis (gel douche, shampoing, brosse à dents, dentifrice ...)

2.1.8 Principes et conditionnalités d'accueil

Toute personne n'ayant ni domicile (durable ou provisoire), ni accès à une structure d'hébergement temporaire ou pérenne, peut fréquenter l'accueil de jour pour avoir accès aux prestations proposées.

L'accueil se veut inconditionnel c'est-à-dire que les personnes y sont accueillies quel que soit leur origine géographique, leur religion ou leur statut administratif. L'accès à l'accueil de jour pourra se faire tant que la personne sera en condition de rupture d'hébergement / logement.

La notion de libre adhésion est également importante c'est-à-dire que les personnes se présentent à l'accueil de jour de leur propre volonté et utilisent les prestations qu'elles souhaitent le temps de l'ouverture.

En revanche, les personnes accueillies doivent être majeures et présenter un comportement adapté à la collectivité. Pour éviter tout type de trafic et avoir une visibilité sur les personnes accueillies en temps réel, toute sortie est définitive.

2.2 LE PUBLIC ACCUEILLI ET SES PROBLÉMATIQUES

Le public accueilli se compose de personnes isolées ou en couple en situation de rupture d'hébergement récente (expulsion locative, sortie d'incarcération, fin de prise en charge d'une structure d'hébergement, sortie d'hospitalisation, fin de prise en charge ASE...) ou en situation d'errance installée sur le territoire nancéien ou plus largement sur le territoire français.

Les personnes peuvent rencontrer diverses problématiques liées à leur parcours récent ou antérieur.

Parmi les populations accueillies, nous retrouvons (il s'agit ici d'une illustration non exhaustive de la population) :

Des personnes issues de la grande marginalité, qui ont déjà bénéficié de prise en charge au sein de dispositifs d'insertion qui ont pris fin (pour manque de collaboration, pour non-respect du règlement, suite à un départ volontaire...). Certaines d'entre elles ne souhaitent plus faire appel à ces dispositifs et maintiennent un lien uniquement avec l'accueil de jour et/ou les maraudes du Samu Social.

Des personnes issues de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour lesquelles aucun projet n'a pu être travaillé ou qui ont tenté un retour au domicile parental. Ses jeunes majeurs, confrontés à l'absence de repères, présentant de lourdes carences affectives, se retrouvent face au monde de la rue et sont ainsi exposés à des violences et où l'accès à des produits stupéfiants peut se faire facilement.

Des personnes en sortie d'hospitalisation et notamment psychiatrique pour lesquelles il peut y avoir une rupture dans le parcours de soins cumulée à une rupture d'hébergement.

Des personnes en sortie d'incarcération (de plus ou moins longue peine) qui n'ont pas travaillé de projet de sortie. Ces personnes pouvaient déjà se trouver en situation de rupture d'hébergement au préalable ou être titulaire d'un bail locatif pour lequel il y a eu une rupture liée à l'incarcération.

Des personnes d'origine étrangère n'ayant aucun droit au séjour sur le territoire français ou étant seulement autorisées à circuler et travailler (personnes d'origine européenne). Sans solutions d'hébergement, ces personnes n'ont pas accès aux dispositifs d'hébergement pérenne ou de mise à l'abri en dehors des périodes de Grand Froid. De même, n'ayant pas accès aux minimas sociaux, l'accueil de jour et les associations caritatives représentent le seul point d'accès à des prestations de première nécessité. Cela peut renforcer des problématiques d'errance pour ces publics.

2.3 LES CONSEQUENCES DE L'ERRANCE

Vivre à la rue ou hébergé ponctuellement chez des tiers ou dans des lieux de mise à l'abri n'est pas sans conséquence pour les personnes concernées. En effet, parfois déjà en proie à de lourdes problématiques, l'absence d'hébergement pérenne représente une difficulté supplémentaire. L'absence d'un toit, besoin fondamental, complexifie la mobilisation dans les démarches nécessaires à l'évolution positive de leur situation. De plus, la rudesse de la vie quotidienne (difficultés d'accès aux prestations de première nécessité, manque de sommeil, violences...) dégrade plus fortement les situations.

2.4 LA SITUATION SPECIFIQUE DES FEMMES

Une attention particulière est portée sur le public des femmes qui sont minoritairement représentées dans le public accueilli bien que nous observions une augmentation de la fréquentation des accueils de jours mixtes.

Les femmes représentent un public vulnérable car font davantage face aux violences sexistes et sexuelles que les femmes issues de la population générale. En effet, le « monde de la rue » possède ses propres codes notamment dictés par la domination masculine, ancré dans le modèle patriarcal. Les femmes présentent une population davantage vulnérable, victimes de nombreuses violences d'ordre psychique, physique et sexuelle.

2.5 LES PRESTATIONS PROPOSEES

L'accueil de jour est un dispositif permettant l'accès à des prestations de première nécessité, répondant ainsi aux besoins primaires des personnes accueillies, dans un souci du maintien de leur état physique et psychique et de préservation de leur dignité.

L'ensemble de ces prestations peuvent être accompagnées par le personnel éducatif présent sur place lorsque des difficultés sont rencontrées pour accomplir les tâches de la vie quotidienne.

L'accueil de jour donne ainsi accès à :

Des sanitaires : chaque personne accueillie peut prendre une douche dans des sanitaires qui lui sont dédiés. Du matériel d'hygiène (serviette, gel douche, shampoing, rasoir, protection hygiénique) est également distribué.

Une buanderie : les personnes peuvent avoir accès sur rendez-vous à une buanderie pour entretenir leur linge.

Une cuisine : les personnes peuvent, sur inscription, cuisiner les denrées alimentaires mises à disposition afin de se restaurer. Elles peuvent bénéficier des denrées alimentaires proposées par l'accueil de jour ou apporter leur propre nourriture.

Des casiers pour les personnes domiciliées permettant de stocker des affaires personnelles en toute sécurité

Une domiciliation : sur évaluation de l'équipe sociale, la domiciliation de la personne répondant aux critères définis permettra ainsi l'accès aux droits tels que le RSA, la Sécurité Sociale ...

2.6 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les membres de l'équipe de l'accueil de jour proposent un accompagnement social aux personnes domiciliées à l'accueil de jour ainsi qu'aux personnes rencontrées dans le cadre des maraudes. Ces accompagnements relèvent de la libre adhésion c'est-à-dire qu'ils n'ont aucun caractère obligatoire. De même, il n'y a pas de limite fixée concernant la durée de l'accompagnement, les professionnels prenant en compte les problématiques du public (errance, rupture de soins, instabilité liée à l'hébergement, recherche régulière d'accès aux produits stupéfiants ou alcool...).

Les professionnels ont un regard attentif sur les personnes qu'ils accompagnent notamment lors des fréquentations des accueils de jour qui représente un moment clé pour être en lien avec la personne. De manière générale, l'accompagnement social se fera en dehors des horaires d'accueil de jour pour accorder un temps dédié à la personne concernée ou lors de temps administratifs organisés.

En maraude, les professionnels cherchent à amener les personnes vers l'accueil de jour, environnement davantage propice à la réalisation de démarches administratives. Toutefois la création de lien lors des rencontres constitue un élément essentiel de la prise en charge.

Les interventions sociales individuelles s'axent principalement sur l'accès aux droits (démarche pour obtenir une carte d'identité, pour ouvrir un compte bancaire, ouverture de droits au RSA...) et peuvent aller jusqu'à la recherche d'une solution d'hébergement pérenne voire l'accès au logement.

Bien que les professionnels soient « référents » de situation, seuls ou en binômes, l'ensemble de l'équipe est attentif au comportement, à l'état de santé et aux besoins exprimés par les personnes lorsqu'ils sont en lien avec elle.

2.7 CARACTERISTIQUES DES ACCUEILS DE JOUR

2.8 L'ACCUEIL DE JOUR FEMMES

Eté comme hiver, l'accueil de jour uniquement destiné aux femmes est proposé le mardi matin de 10h30 à 12h30. Accompagné par deux travailleurs sociaux de l'équipe, les femmes peuvent ainsi accéder aux prestations classiques de l'accueil de jour et bénéficier de temps davantage qualitatifs auprès des professionnels. Certaines thématiques spécifiques peuvent être abordées telles que la santé, les violences, la parentalité.

Des actions collectives sont également mises en place pour répondre aux besoins à partir des échanges avec les professionnels.

2.9 LES ACTIVITES SPECIFIQUES

2.9.1 Le bénévolat

En 2025, des actions bénévoles ont pu y être mises en place sur l'accueil de jour.

Une coiffeuse est intervenue durant des temps d'ouverture pour proposer des coupes de cheveux à toutes les personnes en faisant la demande. Très sollicitée, il a fallu procéder à des inscriptions avec une liste d'attente.

2.9.2 Le séjour

Un séjour a été organisé par l'équipe éducative de l'accueil de jour pour permettre aux personnes fréquentant l'accueil de jour de rompre avec leur quotidien, travailler sur les consommations de produits (stupéfiants, médicaments hors prescription médicale, alcool) et renforcer le lien avec l'équipe et les autres personnes.

Durant trois jours, l'équipe s'est rendue à la Bresse avec des usagers pour partager des moments de convivialité autour d'activités ludiques telles que le mini-golf mais aussi de la pétanque et des temps de baignade ...

Ces temps auprès des personnes, dans un environnement différent, permet de développer le lien avec les usagers et prendre le temps d'aborder des problématiques spécifiques. C'est aussi l'occasion pour les personnes accueillies de se ressourcer et développer un lien avec les professionnels.

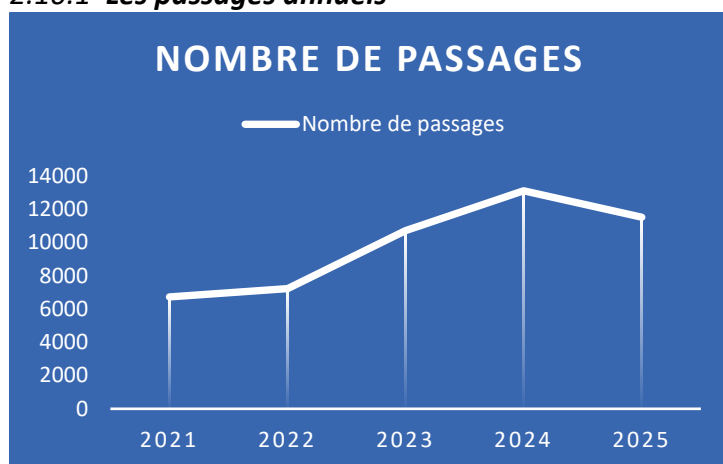
L'équipe constate un bienfait de ce séjour sur les personnes qui sortent de leur quotidien et ses problématiques et lâchent davantage prise pour se poser et se reposer.

2.9.3 Les permanences médicales

Des permanences médicales sont assurées sur les accueils de jours mixtes ou femmes pour permettre au public d'accéder à des soins (CPTS, sages-femmes, réseau Solène...). Ces temps assurent une prestation de soins dispensée par des professionnels médicaux et paramédicaux et permettent aux personnes d'aller vers le soin. En effet, le public rencontré dans le cadre de l'AJ peut rencontrer des problématiques d'accès aux soins (absence de droits, renonciation). La présence de professionnels permet de dispenser des premiers soins et rétablir le contact avec les démarches sanitaires.

2.10 LES DONNEES CHIFFREES

2.10.1 Les passages annuels



On constate cette année une diminution du nombre de passages des personnes après plusieurs années d'augmentation de fréquentation. Cette année 2025, nous enregistrons 11 531 passages dont 1731 passages de femmes.

2.10.2 Le nombre de personnes

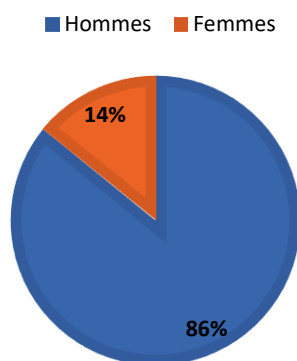


Cette année nous avons accueilli 1077 personnes dont 152 femmes contre 994 personnes dont 174 femmes en 2024. Nous remarquons donc une légère augmentation des personnes accueillies au sein de l'accueil de jour. Cela peut s'expliquer par la présence des travailleurs sociaux chargé d'évaluation qui assurent, par leur présence, un espace d'accueil des personnes en nouvelle situation de rupture d'hébergement qui sollicite une aide.

Au vu du nombre de passages qui a diminué, on peut donc en conclure que les personnes fréquentant le service s'y rendent moins qu'avant.

2.10.3 Répartition de la fréquentation

FREQUENTATION DE L'ACCUEIL DE JOUR MIXTE EN 2025



Cette année, nous constatons que la part de femmes fréquentant le service a diminué (18% en 2024).

La fréquentation moyenne est de 40 personnes par accueil de jour mixte.

2.11 LES ACCUEILS DE JOUR DEDIES AUX FEMMES

Cette année, 22 accueils de jours dédiés aux femmes ont été proposés. On recense 92 passages soit une fréquentation de 4 personnes par accueil de jour femmes.

Bien que le taux de fréquentation soit faible, il correspond à la part de femmes fréquentant l'accueil de jour. Cet espace spécifique semble essentiel pour permettre de répondre aux besoins spécifiques des femmes.

Cette année, des absences de professionnels, des périodes de Grand Froid et de canicule ainsi que des événements extérieurs ont impacté directement l'ouverture des accueils de jour femmes. En effet, il n'a pas toujours été possible de permettre l'accueil du public sur ces temps dédiés, ce qui a pu avoir un impact sur la fréquentation future. Une réorganisation est envisagée en 2026 pour éviter au maximum que cette activité soit impactée.

3 LE SAMU SOCIAL

Le SAMU social est un dispositif ayant pour mission d'aller-vers les populations les plus marginalisées en situation d'errance sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Il se caractérise par la mise en place de maraudes qui vont à la rencontre des personnes connues et inconnues des dispositifs de veille sociale ou d'hébergement.

Il représente une première accroche des populations les plus en marge pour impulser une dynamique de réinsertion sociale et constitue également un outil de recensement des populations en errance.

Ce dispositif est en lien étroit avec le 115 qui recueille des signalements effectués par des particuliers ou des professionnels et attribue les places de mises à l'abri des populations concernées.

3.1 FONCTIONNEMENT

Les maraudes sont assurées par l'équipe de l'accueil de jour. Les professionnels se déplacent en binôme et vont à la rencontre des personnes :

Connues de l'accueil de jour pour lesquelles ils effectuent un travail de maintien du lien

Rencontrées dans le cadre des maraudes avec lesquelles ils proposent des prestations de première nécessité et effectue un travail d'accroche vers d'autres dispositifs

Inconnues, pouvant porter les caractéristiques d'un parcours d'errance (situation de manche, état physique dégradé, installation de fortune dans le mobilier urbain...)

Sur signalement (115, partenaires)

En période hivernale, des maraudes sont organisées quotidiennement de 18h à 23H et peuvent s'étendre dans le cadre du Plan Grand Froid.

En période estivale, des maraudes pédestres sont organisées deux fois par semaine de 18h à 21H.

Certaines prestations peuvent être proposées telle qu'un dépannage alimentaire, une distribution de boissons chaudes, des dons de vêtements chauds et sacs de couchage en hiver.

Les professionnels se rendent sur des lieux stratégiques où sont les publics sont présents (Repas du soir, urgences hospitalières, centre-ville) pour capter les personnes susceptibles d'être en demande. Les lieux de squat identifiés font également l'objet de visite, avec l'accord préalable de leurs occupants. La maraude déambule également de manière aléatoire pour repérer des nouveaux publics. Elle se rend également, suite à un signalement fait auprès du 115, sur des lieux identifiés par des particuliers et ou professionnels qui ont alerté sur la présence d'une ou plusieurs personnes en situation d'errance.

En 2025, 190 maraudes ont été réalisées et ont permis la rencontre de 593 personnes.

4 LA HALTE DE NUIT

La Halte de nuit est un dispositif estival qui a vocation de proposer un lieu de répit et/ou une mise à l'abri pour les populations les plus fragilisées par l'errance et pour lesquelles les autres dispositifs ne sont pas accessibles directement (refus d'accès pour problèmes de comportement par les institutions, refus de la personne elle-même, difficulté à respecter les conditions d'accueil comme les horaires ...).

Ce dispositif est ouvert en période estivale (avril à fin octobre) et utilise des locaux utilisés pour la mise à l'abri l'ensemble de l'année. La Halte de nuit est ouverte de 18h30 à 8h30.

Il est constitué de différents espaces :

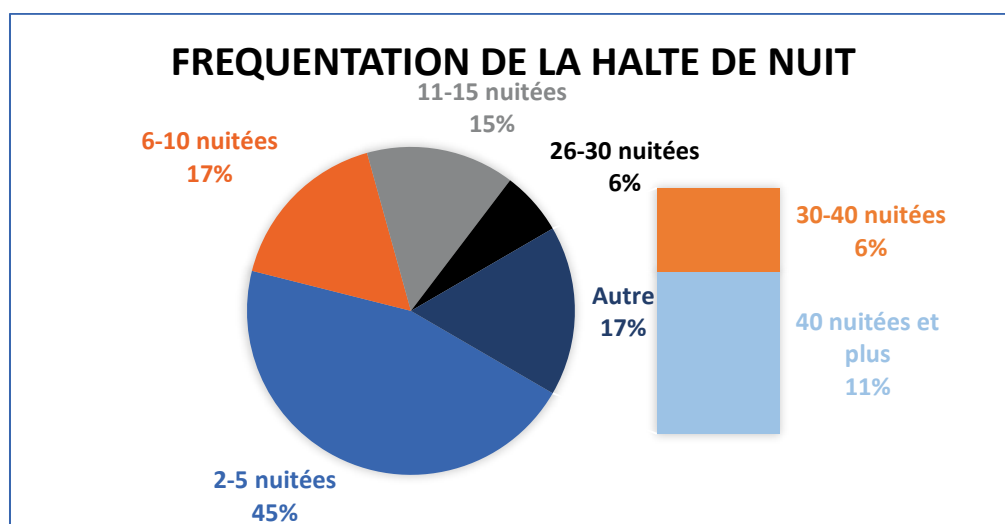
- ⇒ Un espace de convivialité
- ⇒ Un espace cuisine pour réchauffer des plats et manger des collations (café, biscuits, snacks...)
- ⇒ Des chambres pour permettre des mises à l'abri à la nuitée

Des travailleurs sociaux sont présents de 18h30 à 22h pour accueillir les personnes, créer du lien et orienter, si besoin, vers d'autres dispositifs de vieilles sociale.

Des temps d'animation spécifique ont pu être proposés pour créer des temps conviviaux avec les personnes et ainsi contribuer à la création du lien.

En 2025, 343 personnes ont fréquenté la Halte de nuit dont 54 femmes.

Ce même site abrite le lieu de mise à l'abri à la nuitée et peut accueillir jusqu'à 18 personnes chaque soir, sur orientation du 115.



Nous remarquons que presque la moitié des mises à l'abri à la nuitée sont de très courte durée. Un tiers de la fréquentation est représentée par une occupation de 6 à 15 nuitées. Un peu moins du tiers restant représente de fortes fréquentations dépassant les 25 nuitées jusqu'à 90 nuitées pour 2 personnes.

Nous pouvons donc en déduire que la fréquentation de la Halte de nuit est majoritairement ponctuelle et peu sollicitée sauf pour les personnes les plus marginalisées.

5 LES REPAS DU SOIR

Il s'agit d'un dispositif hivernal de restauration sociale porté par le CCAS de Nancy pour lequel l'AARS met à disposition un travailleur social sur les temps d'ouverture lors de chaque période hivernale, c'est-à-dire pour 2025, de janvier à mars 2025 et de novembre à décembre 2025.

Les Repas du soir constituent un lieu repère pour les personnes à la rue mais également pour les professionnels les accompagnant. La maraude du Samu Social s'y présente fréquemment pour y rencontrer le public et développer le lien. La maraude de Médecins du Monde s'y présente également pour y rencontrer le public.

Les Repas du Soir sont ouverts en semaine durant la période hivernale et proposent un repas chaud complet à toutes les personnes s'y présentant étant en situation de rupture d'hébergement / logement.

La distribution est assurée par des membres des associations bénévoles telles que les Restos du Cœur (lundi, mercredi, vendredi), la Banque Alimentaire (mardi) et le Secours Catholique (jeudi). Le dispositif des Repas du Soir permet de se restaurer sur place ou d'emporter un plat.

Le dispositif est ainsi ouvert du lundi au vendredi de 18h30 à 20h30.

Des temps conviviaux sont parfois proposés par les bénévoles durant le repas afin de proposer aux personnes un temps de socialisation.

La professionnelle en charge de la coordination de ce dispositif a pour mission de recenser les personnes s'y présentant, établir un premier diagnostic de la situation et orienter la personne vers les dispositifs adaptés. Elle établit un contact avec la personne pour entamer une première prise de lien et peut être amenée à intervenir en cas de besoin lorsque des difficultés se présentent tels que des difficultés de santé nécessitant l'intervention du SAMU, des problèmes de comportements envers les bénévoles ou les autres usagers.

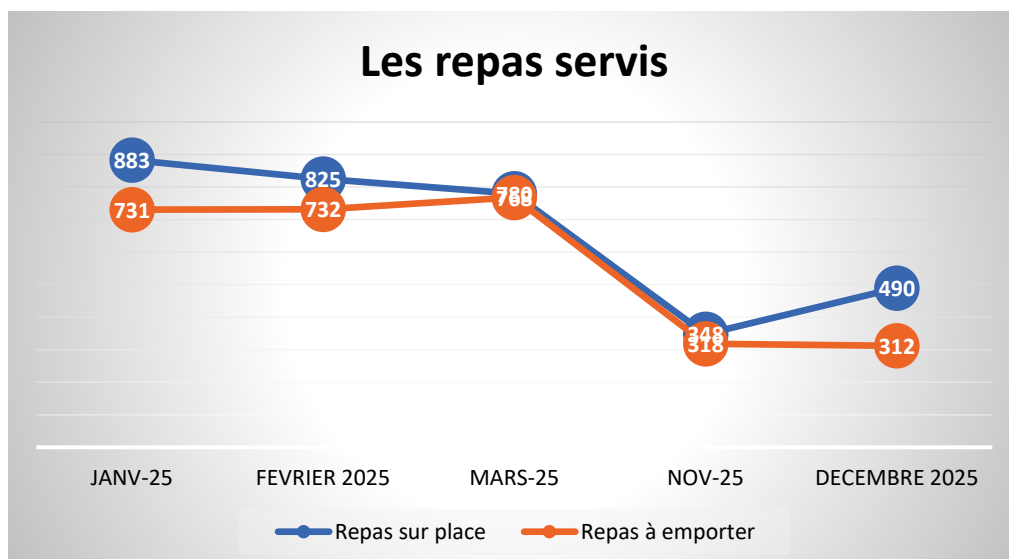
5.1 LES DONNEES CHIFFREES

En ce qui concerne la première période 2025 (de janvier à mars) :

4719 repas ont été servis dont 2488 pris sur place et 2231 à emporter

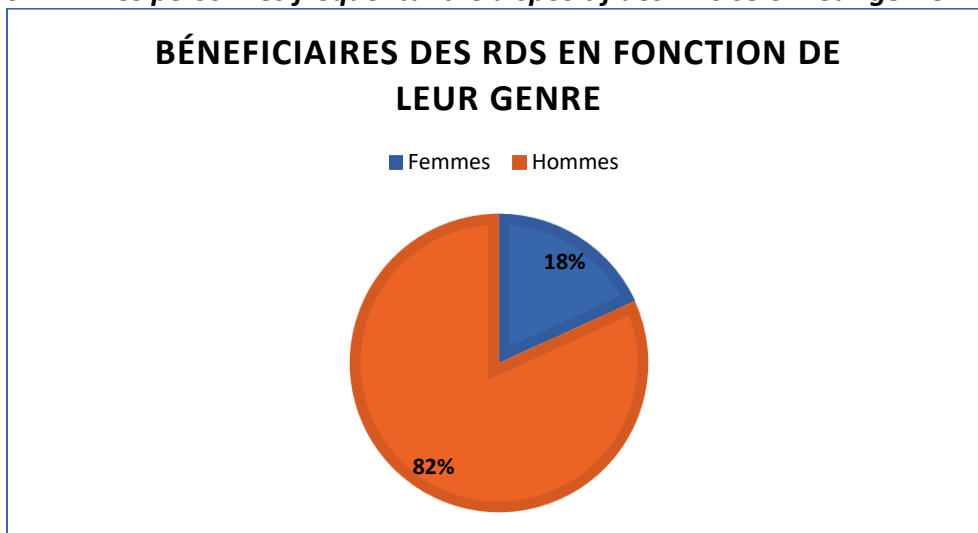
Pour la deuxième période 2025 (de novembre à décembre) :

1468 repas ont été servis dont 838 pris sur place et 612 à emporter



Le nombre de plats distribués a nettement diminué entre les deux périodes hivernales 2024-2025 et 2025-2026. Cela s'explique par le fait que ce dispositif est exclusivement destiné aux personnes en situation de rupture d'hébergement/logement. Un travail a été mené entre les deux périodes pour permettre l'accès de cette prestation uniquement aux personnes concernées. Cela a nécessité de la part de la professionnelle un travail de coordination entre les différents partenaires intervenant auprès du public.

5.1.1 Les personnes fréquentant le dispositif des RDS selon leur genre



Parmi l'ensemble de la fréquentation moyenne, nous constatons que la part des hommes fréquentant le dispositif des Repas du Soir est nettement supérieure à celle des femmes. Ce chiffre vient en corrélation avec les taux de fréquentation d'autres dispositifs tels que l'accueil de jour.

6 BILAN DE L'ANNEE 2025 ET PERSPECTIVES

L'année 2025 est marquée par des changements parmi l'équipe éducative avec le départ et l'arrivée de nouveaux professionnels. Ce fut l'occasion de faire le point sur les pratiques et les repenser pour répondre davantage aux besoins du public. Nous avons accueilli parmi les professionnels, une infirmière issue de la psychiatrie qui assure les mêmes missions que les autres membres de l'équipe et assure une veille sanitaire spécifique.

Un travail a été mené pour davantage inclure les dispositifs parmi le pôle SIAO Veille sociale et développer des actions dans une dynamique commune de veille sociale notamment en utilisant l'outil du SISIAO.

Il restera à poursuivre les réflexions menées en 2025, avec l'expérience acquise par les nouveaux professionnels arrivant pour ajuster nos missions et répondre davantage aux besoins des populations accueillies.

